

Décembre 2008

Le fil

DES GRANDS SITES

*Quelle multifonctionnalité de la forêt
dans les Grands Sites ?*

GRANDS SITES FRANCE
RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Quelle multifonctionnalité de la forêt dans les Grands Sites ?

Le Fil des Grands Sites vise à stimuler les échanges d'expériences entre les Grands Sites sur un thème précis. C'est une réunion organisée autour d'un ou deux témoignages de gestionnaires de Grands Sites. Les échanges sont enregistrés, retranscrits dans un feuillet thématique qui est ensuite diffusé au sein du Réseau et rendu disponible pour tous sur le site Internet du Réseau des Grands Sites de France. Les thèmes portent sur tout ce qui a trait à la valorisation et à la préservation des paysages,

Animateurs :

- Anne VOURC'H, Directrice RGSF
annevourch@grandsitedefrance.com
- Laure MARAVAL, Chargée de mission RGSF
lauremaraval@grandsitedefrance.com

Intervenants :

- Stéphane BARELLE, Vallée de la Clarée.
s.barelle@ccbrianconnais.fr
- Ken REYNA, Mont Ventoux.
ken.reyna@smaemv.fr

Participants :

- François AUREAU, ONF.
francois.aureau@onf.fr
- Pierre LISSOT, Massif du Canigou
canigougrandsite@wanadoo.fr
- Jacques GORLIER, Bibracte Mont-Beuvray
j.gorlier@bibracte.fr
- Emmanuel de la FOREST, Sainte-Victoire
emmanuel.delaforest@grandsitesaintevictoire.com

Cet échange est organisé avec le soutien de :



Introduction

Laure MARAVAL : Cet échange est organisé dans le prolongement des Rencontres des Grands Sites organisées en 2007 au Puy de Dôme sur le thème « Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats ? ». L'objectif est de cerner les liens avec les forestiers en matière de préservation et de mise en valeur des paysages des Grands Sites, d'accueil du public et de valorisation de la filière bois. Stéphane BARELLE, chargée de mission à la communauté de communes du Briançonnais, va évoquer l'exemple de la Vallée de la Clarée puis Ken Reyna, chargée de mission au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, intervient sur l'exemple de la forêt du Mont Ventoux.

Anne VOURC'H : Aujourd'hui, le Fil des Grands Sites réunit non seulement des membres du réseau, mais aussi François AUREAU de l'ONF. Certains d'entre vous l'ont rencontré lors de nos précédentes rencontres. M. AUREAU est chargé du projet « Forêt Patrimoine » à la direction du développement durable de l'ONF. Il suit donc le partenariat qui lie notre réseau et l'ONF, dont l'objectif est de voir la manière dont les Grands Sites intègrent et gèrent la multifonctionnalité de la forêt. Il s'agit également de voir **comment s'organise la gouvernance avec la structure gestionnaire lorsque l'ONF ou des propriétaires forestiers privés interviennent sur la forêt du Grand Site**. Le deuxième point du partenariat concerne le volet « Forêt Patrimoine » qui s'inspire sous certains aspects de la démarche "Grands Sites". Le Réseau apporte d'ailleurs un appui méthodologique à l'ONF sur la mise en place du label « Forêt Patrimoine ». L'objectif est aussi d'imaginer un atelier conjoint ONF et Grands Sites en 2009 dans un site du réseau pour traiter des modes de gestion de la forêt.

François AUREAU : Cet échange permet de nous connaître mieux et de situer la place et les enjeux de la forêt dans les Grands Sites. Cet atelier méritera d'être poursuivi. Je vous remercie pour cette initiative.

Vallée de la Clarée



©M.A/RGSF

Stéphane BARELLE : L'Opération Grand Site de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Étroite a été réactivée en 2003 et 2004 avec une redéfinition des objectifs. Dans ce nouveau programme, nous avons abordé la problématique de la forêt, notamment la conservation de la biodiversité, l'accueil du public et la production de bois. Cette dernière action n'avait pas été prise en compte dans la première version du programme d'orientation de l'opération Grand Site datant de 1998. Il s'agit vraiment d'une préoccupation qui a émergé.

Organisation de la forêt

L'espace forestier public du site classé s'étend sur 5 510 ha :

- les forêts communales sur 4 955 ha,
- les forêts domaniales sur 554 ha.

Cette couverture forestière est relativement modeste par rapport à d'autres sites, mais nous avons la particularité de nous situer en zone de montagne avec les contraintes inhérentes, qu'elles soient climatiques, altitudinales ou géologiques.

Tout cela induit une **production moyenne de bois d'œuvre et d'industrie**. La forêt présente aussi essence phare avec le mélèze. Une charte forestière de territoire englobant la vallée de la Clarée est en cours de rédaction ; elle tente de mettre en avant cette essence, qui est un bois remarquable par sa tenue dans le temps et par ses propriétés mécaniques.

Exploitation forestière difficile

L'exploitation forestière est relativement difficile avec des conditions d'accès pas toujours aisées. Les autres essences (pins essentiellement) sont également difficiles, voire très difficiles à exploiter et à vendre pour les communes. À cela s'ajoute la superposition des contraintes législatives.

En effet, **dans un site classé, chaque demande d'exploitation doit faire l'objet d'une autorisation, ce qui dissuade un peu les exploitants**. Les forêts ne sont pas exploitées comme elle devrait l'être dans la vallée de la Clarée.

Exploitation en site classé : un programme d'action sur plusieurs années avec l'ONF

Pour prendre en main la problématique, nous nous sommes fait accompagner par l'ONF, qui nous a proposé d'établir une véritable gestion forestière en site classé. Il s'agit d'un programme d'action sur plusieurs années portant sur deux enjeux interdépendants.

Ce projet est basé sur une démarche forestière territorialisée avec un premier volet : **un schéma de mobilisation des bois dont l'objectif est de lister dans le détail le complément d'équipements nécessaires à l'exploitation du bois en prenant en compte le terrain accidenté**. Nous avons envisagé l'exploitation par câble que teste actuellement le parc naturel régional du Queyras, ainsi que des percées pour des chemins forestiers. Il s'agit donc d'une analyse très approfondie des moyens nécessaires pour améliorer l'exploitation, menée en tenant compte de l'incidence sur les enjeux environnementaux et paysagers de l'exploitation forestière. Ce travail devrait commencer par un **recensement des dessertes forestières existantes et des besoins complémentaires en intégrant ces enjeux environnementaux**. Dans un deuxième temps, nous envisageons des compléments de desserte moins dommageables ou des méthodes d'exploitation différentes et moins néfastes pour le site classé.

Faciliter l'exploitation : une seule demande d'autorisation à la Commission départementale des sites

L'objectif est de présenter à la commission départementale des sites un dossier de demande d'autorisation unique. Nous sommes dans un site classé, donc chaque demande d'exploitation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation ; celle-ci transite par différentes personnes pour aboutir.

Le but est donc d'**obtenir l'autorisation unique sur plusieurs années pour faciliter l'exploitation de sorte à la rendre beaucoup plus réactive sur le site**. En effet, jusqu'à présent, ces demandes d'autorisation se faisaient au cas par cas. Or, en additionnant le temps d'instruction et le temps de réception de l'autorisation, les exploitants abandonnaient souvent leurs projets. La forêt n'était donc pas ou peu exploitée, ce qui portait préjudice à la valorisation et commercialisation des bois.

Un schéma de mobilisation des bois et un guide de gestion

Le deuxième volet est un guide de gestion des espaces forestiers, important dans la mesure où il vise à enrichir et à préciser les pratiques forestières actuelles et à prendre en compte l'ensemble des enjeux multifonctionnels du site classé ; à savoir :

- produire du bois ;
- accueillir le public ;
- conserver la biodiversité.

Ce guide, qui devrait prendre l'apparence d'un schéma local de gestion forestière, devra préciser les itinéraires sylvicoles adaptés à chaque situation dans le site classé. Il devra notamment **faire participer pleinement les espaces boisés aux objectifs du Grand Site**.

Le caractère innovant de cette démarche en deux volets est qu'elle s'inspire de l'**article 11 du Code forestier introduit par la Loi forestière de 2001** qui devait dispenser les opérations d'exploitation et les travaux sylvicoles, prévus dans le plan de gestion, des autorisations habituellement requises mais sous réserve que

les documents de gestion forestière aient été déclarés conformes aux dispositions de protection.

L'objectif est donc vraiment d'**avoir une démarche globalisée territoriale de demande d'autorisation et de meilleure prise en compte des fonctionnalités de la forêt**.

Concernant le **schéma de mobilisation des bois**, l'opération serait confiée à l'ONF. Pour mémoire, il s'agit de l'inventaire des équipements existants, de l'analyse des zones en sylvicultures susceptibles d'être exploitées, de la définition des compléments de dessertes et de la rédaction du document de synthèse.

Cela a été évalué il y a deux ans à environ 15 000 € HT.

Le **guide de gestion** des espaces forestiers comprend notamment :

- un important travail de cartographie ;
- une localisation et une hiérarchisation des enjeux et des espaces ;
- la détermination des objectifs par zone ;
- une description des itinéraires techniques ;
- la rédaction d'un document de synthèse.

Ce volet est plus conséquent puisqu'il a été estimé entre 25 000 et 30 000 € HT. En termes d'études, le volet forestier du Grand Site était évalué à un peu moins de 50 000 € il y a deux ans lorsque le programme a été validé par la commission supérieure des sites. Entre temps, le Pays du Grand Briançonnais a lancé sa charte forestière de territoire. Il couvre le Queyras, le Guillestrois, l'Argentierois et le Briançonnais. Il y a donc quatre communautés de communes et un territoire conséquent.

Intégrer la forêt du Grand Site dans la Charte Forestière du Grand Briançonnais

Au niveau de la communauté de communes où est assurée la maîtrise d'ouvrage pour l'Opération Grand Site, nous avons trouvé



dommage de mener de notre côté cette réflexion alors qu'elle était menée parallèlement par le Pays grand Briançonnais. Nous avons trouvé un accord cette année de façon à ce que le **volet spécifique de la forêt du Grand Site soit intégré dans la charte forestière** de territoire du pays Grand Briançonnais. Cela nous paraissait plus pertinent et permettait en même temps une économie de moyens. Nous avons également pu établir une comparaison puisque la charte forestière du Grand Briançonnais comporte plusieurs autres espaces protégés, dont un parc national, un parc régional, une réserve transfrontalière de biosphère et plusieurs réserves naturelles. Cela permettait de consacrer, au sein de la charte, un volet particulier à ces espaces sensibles.

Seul le diagnostic a été réalisé en début d'année et **nous sommes très attentifs à ce que la spécificité des sites protégés soit véritablement prise en compte**. Son élaboration suit maintenant son cours à travers des ateliers, notamment un sur la conservation de la biodiversité.

Difficulté liée à la multiplicité des acteurs

Cette démarche est un peu difficile du fait de la **multiplicité des acteurs**. L'ONF est notre interlocuteur privilégié en matière de gestion forestière de la forêt publique. Mais, nous nous heurtons ensuite un peu aux propriétaires forestiers privés auxquels nous avons plus de mal à faire accepter la démarche. À cela s'ajoutent les exploitants et les scieurs, ce qui fait un programme assez lourd à mettre en place.



Mélèze dans la vallée de la Clarée

©LM/RGSF

...Échanges

Une forêt qui n'est pas figée

François AUREAU : Cette démarche montre très bien que, dans un site classé comme celui-ci, la forêt n'est pas figée. L'exposé était intéressant dans le sens où il a montré qu'elle participe à l'économie locale. J'ajouterais même son intérêt paysager, parce qu'une forêt de mélèzes est magnifique ; un peu ouverte et espacée. Dans la démarche, nous voyons **la forêt dans toute sa réalité de vie**, de renouvellement et d'intérêt économique. Je trouve qu'avoir aussi bien décortiqué les problématiques est tout à fait exemplaire. Si la forêt n'a pas la même place dans les autres Grands Sites, cela se comprend, mais cela donne l'idée de ce que peut être une forêt qui n'est pas figée.

Processus des demandes d'autorisation

Laure MARAVAL : M. BARELLE, vous parliez des demandes d'autorisation, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce processus, spécifique aux sites classés ?

Stéphane BARELLE : Dès qu'une coupe est proposée, une demande d'autorisation doit être faite par l'exploitant. C'est un circuit



administratif assez long, donc certains rechignent à exploiter le bois du site classé. L'idée est alors d'avoir une approche globale de l'exploitation forestière. Je pense que cette autorisation facilitera l'exploitation forestière. Cela nous permettra de vraiment valoriser le schéma de desserte puisque nous aurons réfléchi aux équipements complémentaires nécessaires.

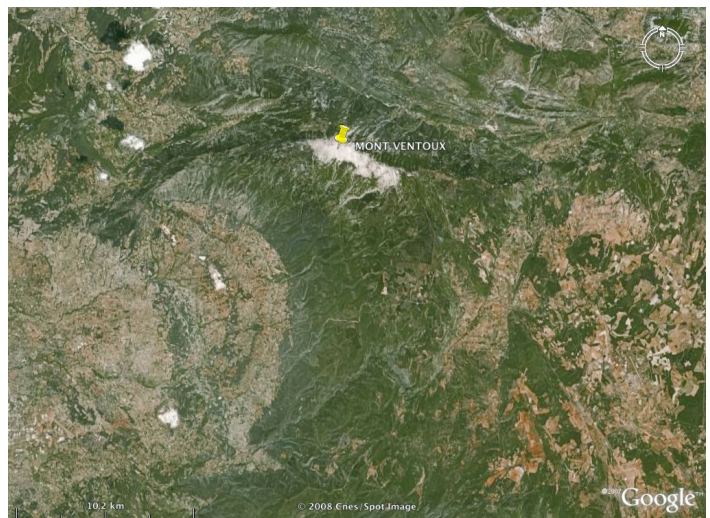
De plus, François AUREAU en conviendra, une forêt a besoin d'être entretenue, en particulier le mélèze. **Tout cela est donc fait pour favoriser une exploitation plus conforme aux enjeux tout en respectant la richesse patrimoniale du site.**

François AUREAU : Un document-cadre de gestion est intéressant, parce que tous les Grands Sites sont situés sur des sites classés et connaissent le même souci de demande d'autorisations à soumettre aux commissions des sites. Donc, il est important de bien établir le plan de gestion pour que tout le monde comprenne pourquoi il y a un certain nombre d'exploitations.

Stéphane BARELLE : Les demandes arrivaient au cas par cas or les membres de la commission départementale des sites n'ont pas une connaissance très précise du territoire sur laquelle porte la demande d'autorisation. Donc, ils se posent des questions, ce qui peut les dissuader de rendre un avis favorable. Avec cette démarche, un plan est prévu pour établir une approche globale. Nous allons nous charger de la faire connaître, ce qui devrait faciliter les choses.

Mont Ventoux

Ken REYNA : Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) regroupe 34 communes au sein du Vaucluse sur un territoire de plus de 80 000 ha. Sur la photo aérienne (ci-dessous), nous voyons que le massif du mont Ventoux est vraiment au cœur de notre territoire. Cette montagne calcaire présente un très fort dénivelé en passant de 200 m à environ 2 000 m d'altitude. Avec son sommet blanchâtre totalement dénudé, elle marque fortement le paysage de notre région.



La partie ouest est une zone de plaine comprise entre 25 et 200 m d'altitude, et la partie orientale est une zone de plateaux à 800 m d'altitude. Compte tenu de ce dénivelé et du fait que cette montagne est totalement isolée au bord de la vallée du Rhône, l'amplitude climatique est très marquée. Nous passons **d'un climat méditerranéen à un climat alpin avec des ambiances paysagères et des écosystèmes très diversifiés.**

Vaste surface forestière

La couverture forestière représente environ 26 000 ha ainsi qu'environ 10 000 ha dans les monts de Vaucluse. **80 % de la forêt est publique et bénéficie du régime forestier ;** le reste des forêts est essentiellement privé, mais ce sont de petites propriétés très morcelées qui ne bénéficient pas forcément d'un plan de gestion.



Concernant la protection et la gestion de l'espace :

- plus de 4 000 ha sont inscrits au réseau européen NATURA 2000, principalement le sommet et les gorges de la Nesque ;
- 2 300 ha font l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- 1 300 ha sur le versant nord du massif sont en réserve biologique domaniale intégrale.

Un site inscrit d'environ 2 300 ha se trouve sur la partie sommitale des espaces boisés périphériques ainsi qu'un site classé sur la partie basse de la photographie (gorges de la Nesque).

Un site marqué par l'histoire de sa forêt

Ce qui est intéressant sur ce massif, c'est son histoire et son aspect socioculturel dans la mesure où il faut imaginer que cette montagne étaient complètement dénudée il y a un peu plus d'un siècle à cause d'une utilisation extrêmement intensive de l'espace. Cette **exploitation était à la fois destinée au bois de chauffe, à la mise en culture, à l'élevage et à la production de bois d'industrie.**

Il y a 150 ans, vous auriez pu rencontrer 100 000 moutons et 20 000 porcs sur la zone du Ventoux contre à peine 2 000 moutons aujourd'hui. Cette utilisation intensive de l'espace a conduit évidemment à des problèmes d'érosion, d'éboulements et de glissements de terrain. Le service de restauration des terrains de montagne du service des eaux et forêts a donc lancé au **19^{ème} siècle une vaste démarche de reboisement.** Ce programme a fait appel à une grande main-d'œuvre locale et a permis de mobiliser toutes les communautés rurales alors qu'elles n'avaient pas forcément l'habitude de se côtoyer. Dans la mesure où la ligne de crête du mont Ventoux est assez marquée, les communautés des différents versants n'avaient

pas l'habitude de travailler ensemble et ne l'ont pas toujours aujourd'hui.

Valoriser la mémoire collective des lieux

Pour que les habitants du massif s'approprient ce travail collectif **nous aimerions nous investir dans une démarche liée à la valorisation de cette mémoire collective de la forêt.** Il s'agit également de valoriser les sites dans une perspective d'attractivité touristique grâce au petit patrimoine bâti et aux paysages typiques de terrasses en pierres sèches.

Valorisation économique de la forêt : pâte à papier, bois-énergie...

La forêt a d'abord une fonction économique ; les forêts domaniales et communales produisent ainsi chaque année environ **20 000 m³ de bois.** Ce bois, principalement du **pin noir d'Autriche**, est une essence qui a été très utilisée lors du reboisement. Le pin sylvestre est lui moins exploité, car il a une moins belle stature et qu'il est parasité par le gui.

Nous avons la particularité d'avoir une cédraie de plusieurs centaines d'hectares depuis le reboisement. Cette essence est surtout destinée au bois d'œuvre avec un peu de pin noir pour les charpentes.

Le seul souci que nous avons en termes de débouché économique du bois est que **la plus grosse partie de la production est destinée à être transformée en pâte à papier, ce qui n'est pas une valorisation noble de ces essences.** De plus, cette filière est sujette à d'importantes variations des cours mondiaux ; dans notre cas, une usine de traitement de pâte à papier ferme ses portes régulièrement à cause des chutes de cours.

Instaurer des circuits courts de valorisation du bois

En plus de ces aléas, l'autre problème est que la filière bois énergie n'est pas encore structurée sur notre territoire contrairement à notre voisin, le Parc du Luberon, qui a beaucoup travaillé sur les chaudières à bois.





Exploitation forestière sur le Mont Ventoux

©LM/RGSF

Une ou deux chaudières sont en projet et une communauté d'agglomérations souhaite s'investir localement dans cette filière, mais rien n'est encore structuré.

La situation est la même pour le cèdre parce que les deux scieries locales ne sont pas encore suffisamment développées et professionnalisées pour traiter et écouler ce bois. **Cela fait que 95 % de la production de cèdre part vers le Var et les Alpes-Maritimes ; il n'y a donc pas de valorisation locale.**

Enfin, le reste de la production est composé de bois de chauffe, essentiellement du chêne pubescent et du chêne vert (coupe d'affouage).

Une biodiversité forestière particulière

Cette forêt « produit » également de la biodiversité dans la mesure où l'étagement est assez marqué entre 200 et 2 000 m d'altitude, favorisant une variété d'écosystèmes et de microclimats. Ainsi, sur cette petite surface, des espèces animales et végétales méditerranéennes côtoient des espèces alpines. En y ajoutant un taux d'endémisme important, nous imaginons aisément l'intérêt écologique des lieux.

Et un paysage identifié

Par ailleurs, un autre point important est la fonction paysagère grâce au caractère facilement identifiable du mont Ventoux, qui

sert de « décor » au Vaucluse. Cette montagne impose sa silhouette et son sommet blancs ; il renforce l'attractivité touristique du territoire.

Nous retrouvons donc les multiples fonctions de la forêt : production, accueil, écologie et paysage.

Gérer une forêt publique à 80%

Aujourd'hui, la forêt est évidemment gérée notamment grâce au fait qu'elle est publique à 80 %. Il y a donc **des plans d'aménagement forestiers sur toutes les forêts communales et domaniales**. Le reste est composé largement de propriétés forestières de moins de 25 ha, donc les propriétaires ne s'engagent que très peu dans une démarche de plan de gestion.

Concernant les forêts bénéficiant du régime forestier, elles se retrouvent dans une situation paradoxale après le reboisement. Le peuplement de pins sylvestres est arrivé à maturité et présente aujourd'hui un potentiel d'exploitation optimal. L'idée première était de revenir vers plus de naturalité pour favoriser la remontée d'espèces locales, notamment le hêtre et le sapin.

Anticiper les impacts du changement climatique sur la forêt

Dans un contexte de changement climatique, **de nombreux risques pèsent sur certaines essences, dus principalement à la ressource en eau** et à plusieurs années successives de sécheresse. Même si ce facteur est légèrement compensé par l'altitude, le hêtre subit ce déficit hydrique en dépérissant. Le pin sylvestre, le sapin, le chêne pubescent montrent également des signes de dépérissement. Donc, l'idée de revenir à des essences locales risque de peser sur le potentiel de la forêt sur plusieurs décennies contrairement aux espèces exotiques que sont le cèdre et le pin noir et le pin à crochets, qui n'est pas exotique, mais qui se maintient bien sur les parties sommitales.

Maîtriser l'évolution paysagère en préservant des espaces ouverts : les outils N2000 et Leader

Nous avons également un enjeu de maintien des milieux ouverts. Cela pose des questions de



biodiversité et de paysage dans la mesure où nous observons des remontées de ligneux bas, de la strate arbustive sur les parties supérieures forestières qui grignotent progressivement cet espace dénudé caractéristique du Mont Ventoux.

Grâce à certaines procédures de gestion comme NATURA 2000, nous pouvons mettre en place des mesures agro-environnementales et territorialisées qui renforcent le pâturage, mais l'avenir du pastoralisme local est assez sombre. Nous nous interrogeons donc sur ce besoin d'une intervention un peu contre-nature. Grâce au programme Leader, nous souhaitons intervenir sur le renforcement, le soutien et le maintien du pastoralisme, mais les choses ne seront pas simples, parce que la ressource humaine pastorale n'est pas très abondante sur le territoire.

Accueil du public : valoriser les produits liés à la forêt, la truffe.

Concernant le volet d'accueil du public du Grand Site, il s'agit également de valoriser les sous-produits de la forêt, notamment la cueillette. Je pense particulièrement à **la production de truffes qui présente un intérêt fort sur notre territoire**. Les premières truffières naturelles ont été identifiées il y a un peu plus d'un siècle et ont été replantées depuis. Elles arrivent aujourd'hui à épuisement, et nous nous interrogeons sur la façon de maintenir ce capital économique local. Un guide de gestion et de restauration des truffières naturelles a donc été réalisé par le CRPF et l'ONF et soutenu par le programme Leader. Sur la base de données pédologiques et d'analyses des conditions ambiantes, nous définissons des itinéraires techniques pour maintenir, restaurer ou instaurer des conditions favorables à la production de truffes.

Activités cynégétiques et de pleine nature

L'activité cynégétique (liée aux grands mammifères) ainsi que celle de loisirs sont prégnantes. Le mont Ventoux est principalement connu par le cyclisme, mais il présente un intérêt lié aux activités de pleine

nature (randonnées pédestres et équestres, VTT, parapente et escalade). Pour plusieurs de ces activités, **nous disposons d'un document de cadrage sur les événements sportifs organisés**. À travers des processus de concertation, nous sommes arrivés à canaliser et à limiter les impacts de certaines pratiques comme le parapente. La question de l'escalade est encore un peu compliquée, mais nous sommes en train de régler toutes ces choses ; l'idée n'est pas de verrouiller tous les sites et de limiter la fréquentation, mais de trouver des voies de dialogue et de conciliation entre le maintien du patrimoine naturel et le développement d'une pratique dans une perspective d'évolution de l'image touristique du mont Ventoux.

La réserve de biosphère : une légitimité pour intervenir sur la forêt

Globalement, concernant la gestion forestière, nous sommes arrivés à mettre en place des systèmes de concertation et de dialogue localement grâce au fait que le site est reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO, ce qui nous permet d'avoir une légitimité de prise de parole sur le territoire. Un comité de gestion a été créé. C'est une instance de concertation et de dialogue qui réunit élus, administration, chambres consulaires, gestionnaires de l'espace, associations de protection de la nature et associations sportives. Par ce biais, nous avons pu commencer la mise en réseau et la fédération des acteurs locaux.

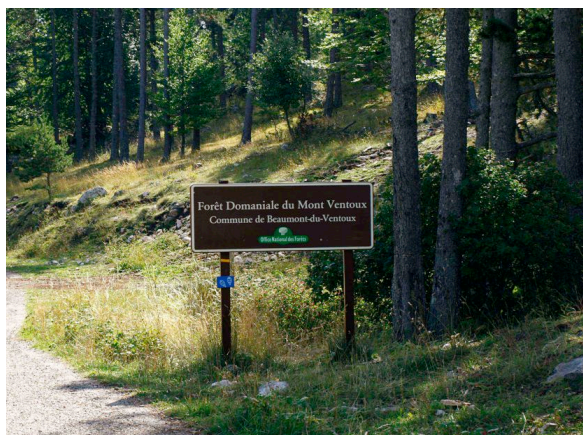
Gestion partenariale SMAEMV/ONF

De là ont été dégagés certains objectifs à la fois sur la gestion des milieux et sur le renforcement des partenariats et des conventionnements. Celle avec les associations de protection de la nature semblaient évidentes, mais nous avons également avec l'ONF **une convention cadre définissant des objectifs communs de gestion patrimoniale multifonctions et de gestion durable de la forêt**. Cette convention est en voie de renouvellement ; et a été déclinée en actions précises comme la formation réciproque des agents. En allant sur le terrain avec les forestiers,



nous comprenons mieux comment cela se passe.

...Échanges



Forêt domaniale du Mont Ventoux

.@LM/RGSF

La concertation a ouvert la voie du dialogue pour des opérations de formation et des interventions sur la mise en place de la réserve biologique domaniale intégrale. Actuellement, dans la perspective de prétendre à la labellisation « Grand site de France », nous préparons un important travail sur le RTM, l'accueil du public et la valorisation du site dans l'espace forestier du massif du Ventoux. Cela permettra de décliner certaines questions liées à la perception de l'espace en termes d'usages et de représentation ; il s'agit donc davantage d'un volet de sciences humaines et sociales.

Nous travaillons également sur l'identité paysagère pour arriver à un programme d'action portant sur l'accueil du public. C'est évidemment avec le gestionnaire forestier et les communes que nous allons évoquer ces questions.

En conclusion, je dirais que la question des forêts pour les Grands Sites est primordiale. En tant que structure publique, notre rôle est donc d'être une sorte de médiateur sur le territoire pour faire circuler les informations et coordonner toutes les opérations, surtout lorsque nous cherchons à obtenir la labellisation « Grand site de France ».

Rôle du SMAEMV dans le plan d'aménagement

Jacques GORLIER : Concernant la convention-cadre, comment s'articule-t-elle avec le fait que vous soyez soumis au régime forestier ? Tous les terrains sont-ils soumis à ce régime ?

Ken REYNA : Sur l'ensemble des surfaces forestières, 80 % sont publiques, c'est-à-dire communales ou domaniales. En dehors de quelques rares hectares, toutes les parcelles bénéficient du plan d'aménagement et donc du régime forestier. À une époque, **nous nous sommes interrogés sur cette question des itinéraires de gestion et du plan d'aménagement**. Ce sont des choses complexes qui relèvent d'ingénieries forestières élaborées et pas forcément de notre rôle. Nous souhaitons nous orienter davantage sur des notions générales de gestion forestière plutôt qu'intervenir dans les phases de concertation des plans d'aménagement. Nous avons ainsi essayé d'avoir une vision plus générale de l'aménagement forestier et d'aller dans le sens de l'information, de la sensibilisation et de l'accueil hormis dans les zones soumises à des mesures réglementaires comme Natura 2000 où le SMAEMV est opérateur.

Par exemple, le versant nord du Ventoux a une topographie composée d'une plantation de résineux, principalement des pins sylvestres. Nous nous interrogeons sur ces plans de pins sylvestres pour lesquels la régénération ne fonctionnait pas. C'est pour cela que **la concertation et la formation réciproque sont intéressantes**. L'idée a été de faire confiance au gestionnaire forestier et de **nous orienter vers des partenariats bénéfiques aux deux structures**.

François AUREAU : L'exemple me paraît très intéressant, il illustre l'apport de la concertation et la réflexion amont sur beaucoup d'aspects. Nous voyons là comment, sur un site, il y a deux types de légitimité qu'il faut faire travailler ensemble : celle de **l'ONF est donnée par le Code forestier ; l'Office se doit gérer les forêts publiques dans le cadre de plans**



d'aménagement forestier. Mais, les Grands Sites ont aussi une légitimité : celle du territoire classé. Comme ces deux légitimités ne sont pas vraiment de même nature, il est bon que les personnes se rencontrent assez tôt pour que les productions qui ressortent tiennent compte de la vision à la fois technique et territoriale.

Laure MARAVAL : Nous voyons bien au mont Ventoux que le partenariat avec l'ONF est solide.

Ken REYNA : Il est solide. Mais, cela fait 18 ans que nous sommes reconnus comme une réserve de biosphère et que nous travaillons avec l'ONF. Une relation de confiance s'est établie et s'est renforcée ces dernières années. Nous sommes dans des systèmes territoriaux qui évoluent, non seulement chez nous, mais également à l'ONF. En tant que syndicat mixte, notre rôle est aussi d'avoir cette vision territoriale d'ensemble, en inscrivant par exemple le mont Ventoux dans des démarches touristiques ; mais, cela ne peut absolument pas se faire sans le gestionnaire qu'est l'ONF.

Bibracte Mont Beuvray



Aménagements doux dans la forêt du Mont Beuvray
©LM/RGSF

Jacques GORLIER : Nous avons un territoire plus petit avec 1 000 ha et sur lequel **il n'y a qu'un opérateur, BIBRACTE, Etablissement Public de Coopération Culturelle, intervenant pour le compte de l'État et du Parc naturel régional du Morvan.** En ce qui concerne les demandes d'autorisation pour l'exploitation de la forêt en site classé, la situation est plus simple pour nous car notre plan de gestion a été établi il y a 15 ans. Il prévoit des passages en coupe de chacune des parcelles selon le peuplement. Ce plan a été présenté à la commission des sites initialement, donc nous ne le passons plus aujourd'hui, sauf lorsqu'il y a des travaux connexes. Je suis d'ailleurs en train de préparer un dossier pour une piste forestière qui nécessite des travaux semi lourds ; dans ce cas, nous devons établir un dossier d'autorisation de travaux soumis à la CDSP. Pour ce qui concerne l'exploitation annuelle, nous ne faisons pas de demande d'autorisation.

Concilier la gestion forestière et les fouilles archéologiques...

Le site forestier est avant tout un site archéologique, ce qui a accru les difficultés d'exploitation sur au moins 200 des 1 000 ha.

L'aménagement forestier a trois grands volets :

- les abords immédiats du musée et les lieux les plus fréquentés ;
- les zones offrant un intérêt archéologique et touristique, c'est-à-dire la partie sommitale ;
- le reste du massif, soit 75 %, qui est uniquement traversé par des randonneurs.

Partenariat avec l'ONF

Actuellement nous avons à résoudre un problème avec l'ONF. Depuis le début de l'année, nous sommes un établissement public, mais nous n'avons toujours pas de convention transférant la gestion du patrimoine de l'État à la l'EPCC. Donc, nous travaillons actuellement avec l'ONF sans aucun contrat. Par la même, nous ne savons pas vraiment comment faire, le massif n'est pas soumis au régime forestier et ce n'est pas une forêt domaniale. Je suis dans l'attente ; nous avons prévu de travailler directement avec l'office sans mise en concurrence. Outre la compétence et la proximité de l'ONF, nous sommes surtout intéressés par le contrat d'approvisionnement qui permet la commercialisation des peuplements de résineux essentiellement en bois d'œuvre.

La forêt de feuillus est très peu exploitée actuellement si ce n'est pour la production de bois énergie. Nous avons construit **une chaufferie à bois au musée**, et nous commençons à fabriquer de la plaquette forestière, à la fois pour notre chaufferie et pour une deuxième qui se met en place à la commune de Glux-en-Glenne. La commune fait cet investissement pour chauffer la mairie, un gîte de séjour et notre centre de recherche. Il est donc possible que nous développions cette production. Le bois comme source d'énergie est en train de se développer dans le Morvan ; d'ailleurs, des collectivités ont de

grands projets sans réelle réflexion quant à la ressource. Ce phénomène a notamment conduit à une augmentation des coûts d'approvisionnement pour les usines locales de panneaux.

Dans les années 1990, nous avons eu un peu de mal à gérer la situation, l'activité archéologique nécessitant l'ouverture de clairières importantes. Maintenant, grâce à **une étude d'aménagement paysager de l'ensemble du site de la ville gauloise**, nous avons anticipé les coupes.

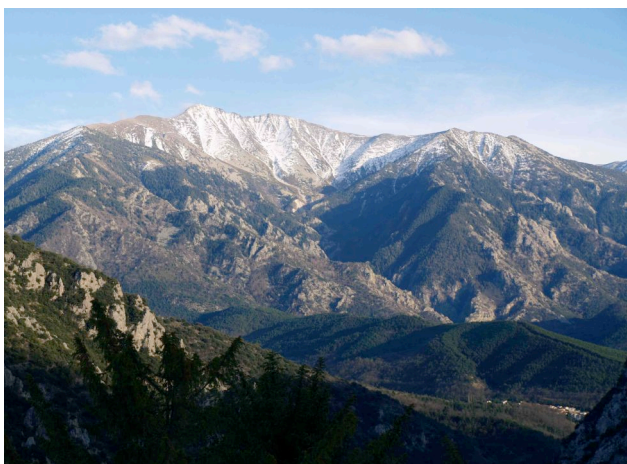
Gérer ensemble : constitution d'un comité de pilotage

Nous avons également un comité de pilotage auquel siègent la DIREN, la DRAC, le PNRM, les architectes des bâtiments de France des deux départements, l'ONF et l'architecte en chef des monuments historiques chargé du site. **La règle de base est d'abord l'étude paysagère et ensuite l'archéologie** ; toutes les actions faites sur le terrain restent dans le cadre du plan de gestion ; nous avons réussi à articuler les trois supports.

Actuellement, l'exploitation forestière se fait en amont, lorsque nous ouvrons une clairière, cela se fait dans le cadre du plan de gestion. Puis, vient le plan paysager qui a été validé en commission des sites. Nous ne faisons pas de demandes d'autorisation systématiques ; nous le faisons uniquement lorsque la surface concernée est supérieure à 1 ha.



Massif du Canigou



Le Massif du Canigou

©LM/RGSF

Pierre LISSOT : S'agissant plus précisément du partenariat avec l'ONF, notre originalité est que **l'Office est membre statutaire de notre syndicat mixte au même titre que les 37 communes du massif et le conseil général**. En même temps, l'ONF est l'un de nos importants prestataires pour l'exécution de travaux en site classé et sur la partie sommitale du Massif du Canigou. L'ONF est à la fois membre du conseil d'administration et un prestataire. Ce rapport est parfois source de confusion et de difficultés, mais de manière générale, nous avons aujourd'hui un partenariat avec l'ONF qui fonctionne très bien.

Historiquement, il y a eu un conflit long entre les habitants du Massif du Canigou et le service des eaux et forêts dans les années 1960 et 1970 à la suite d'une large expropriation d'habitants du massif, justifiée par des crues mortelles survenues dans les années 1940. L'État a décidé de se réappropriier ces terrains pour les classer. Une des réussites du syndicat mixte est donc d'avoir réussi à faire asseoir à la même table les élus des communes du massif et l'ONF pour décider d'une politique Grand Site.

Laure MARAVAL : D'un point de vue juridique, comme l'ONF est partie prenante du syndicat mixte et est en même temps un prestataire, comment cela se passe-t-il ?

Pierre LISSOT : C'est à nous de systématiquement **faire jouer la concurrence, quel que soit le montant de la prestation**. L'Europe prévoit des seuils pour les marchés publics, mais nous mettons les prestataires en concurrence, quelle que soit la somme, parce que nous avons de nombreuses prestations d'un montant inférieur à 90 000 € HT. De plus, les membres du conseil d'administration représentant l'ONF ne siègent pas à la commission des appels d'offres.

Types d'actions menées

Pierre LISSOT : L'ONF joue également un grand rôle dans son assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, en terme de conseil et d'ingénierie. De grands travaux de réaménagement du site des Cortalets (2100 m d'alt.) ont été réalisés pour maîtriser la surfréquentation et le stationnement intempêtif. Durant ces lourds travaux, l'ONF a été à nos côtés.

Ses actions relèvent principalement du fonctionnement du site. Nous avons une série de petits travaux à faire pour la préparation de la saison estivale comme des petits éboulis sur les pistes, la remise en état des clôtures pour la traction animale ou le démontage et le remontage de l'écurie (réalisée par l'ONF) que nous posons à 2 150 m d'altitude pour héberger les chevaux la nuit. Pour travailler dans une zone aussi délicate, l'ingénierie de l'ONF est incontournable ; c'est le bras opérationnel de l'Opération Grand Site.

Autorisations en site classé

Laure MARAVAL : Comment faites-vous pour le site classé ? Passez-vous chaque fois devant la commission départementale ? Avez-vous un document-cadre de gestion qui évite de demander les autorisations au cas par cas ?

Pierre LISSOT : Je ne peux pas vraiment vous répondre, parce que l'exploitation du bois concerne vraiment l'ONF. Le Massif du Canigou connaît une exploitation forestière très faible. Nous avons beaucoup de pins à crochets ainsi que des résineux et des châtaigniers. Mais nous



avons très peu d'actions sur la valorisation de ce bois.

François AUREAU : Sur le massif du Canigou, la proportion des forêts domaniales est très importante, l'aménagement a donc été présenté directement à la commission des sites par l'ONF.

Massifs Concors Sainte Victoire

Emmanuel de la FOREST : Sur le territoire de la montagne Sainte-Victoire, je m'occupe de la charte forestière. Vous parliez des demandes d'autorisation pour des travaux en site classé ; nous menons également un travail en partenariat fort avec la forêt privée, avec le CRPF. Il s'agit de l'intégration du contexte paysager dans les travaux forestiers et de la validation des plans de gestion dans leur ensemble pour éviter de solliciter des autorisations de travaux au cas par cas. Actuellement, dans le cadre de la charte forestière de territoire, le **CRPF élabore un guide paysager avec des préconisations par secteur, par type d'intervention forestière et par milieu forestier**, en partenariat avec l'ONF, la DIREN et le Grand Site Sainte Victoire.

En termes d'exploitation forestière, la production n'est pas très importante. Comme sur le mont Ventoux, il s'agit surtout de production de pâte à papier. La problématique la plus forte est le risque d'incendie. L'aspect paysager est également important. Le document en cours d'élaboration porte justement sur la problématique paysagère puisqu'il y a une très forte fréquentation. Nous avons un site classé sur une partie du territoire, et un projet de classement porte sur l'autre partie.



Échange autour de la Charte forestière du Massif Concors Sainte Victoire

©SM Massifs des Concors Sainte Victoire

Informier et sensibiliser sur le risque incendie

Laure MARAVAL : Vous menez d'ailleurs un travail intéressant d'information et de sensibilisation des propriétaires forestiers privés ainsi que des habitants sur le risque d'incendie, notamment sur l'obligation de débroussaillage.

Emmanuel de la FOREST : Pendant plusieurs années, un tel travail a été mené. Actuellement, cette mission n'est plus portée par le Grand Site. Mais, nous sommes animateurs du programme de prévention contre les incendies (PIDAF) rédigé par l'ONF. C'est le document qui nous sert de référence.

Valoriser à travers le mobilier particulier pour les espaces naturels

Concernant la valorisation du bois, nous menons un travail expérimental pour valoriser localement le pin d'Alep en produisant du mobilier d'espace naturel comme des panneaux d'informations et des panneaux signalétiques. Jusqu'à présent, le pin d'Alep n'avait aucun débouché en bois d'œuvre, il servait uniquement à la production de pâte à papier.



...Échanges

Anne Vourc'h: Au travers de tous ces témoignages, j'aimerais demander à François AUREAU quelles sont ses réflexions sur ce qu'il vient d'entendre et quels sont les thèmes intéressants à creuser dans la suite de nos travaux.

François AUREAU : Ces deux exposés me permettent de cibler deux aspects extrêmement importants.

- Le premier est la **concertation en amont** ; qu'il s'agisse d'un syndicat ou d'une communauté de communes, il y a toujours un intérêt pour un territoire, il est donc bien d'en discuter avec des gestionnaires pour avoir un échange **avant la rédaction des documents applicables**. Il faut que les individus se connaissent et se concertent.

- Le second est la **diversité du positionnement de la forêt dans les Grands Sites** ; nous avons vu **des Grands Sites où la forêt a beaucoup de place et qui sont tournés vers la forêt**. Il y a d'autres cas intéressants, que nous n'avons pas vus aujourd'hui, où le site est d'abord concentré sur un monument, mais où la forêt est non seulement un décor, mais aussi un environnement. C'est le cas notamment du site du Pont du Gard ; les visiteurs viennent voir le monument, mais il y a 180 ha de forêt autour qui font partie de la vue du Pont du Gard. Donc, il faut également mener une réflexion puisque l'établissement qui gère le site a également la responsabilité du financement de la gestion forestière sur cette forêt départementale et communale. Il faut donc également là une bonne concertation avec l'ONF, même si la forêt ne participe pas directement à l'image du site. C'est également un peu le cas pour Saint-Guilhem.

Dans ces deux sites, la forêt est dans l'environnement, mais il faut qu'elle soit entretenue. Souvent, la structure gestionnaire du Grand Site a obtenu la gestion de cette forêt en prenant parfois la place des communes, qui géraient avant directement leurs forêts. Ce sont les premières idées, qu'il faudrait développer.

Intégrer le volet patrimonial de la forêt dans les projets des Grands Sites.

Pour Saint-Guilhem-le-Désert, en tant que forestier, la forêt domaniale me semble très intéressante par le fait qu'elle comprend du pin de Salzmann, qui est rare en France. Nous avons l'idée d'en faire une forêt patrimoine mais comme elle se situe à côté du Grand Site de Saint-Guilhem, il est moins question de créer une autre structure que d'essayer de bien intégrer la forêt domaniale dans le Grand Site existant.

Laure MARAVAL : Y a-t-il des thèmes liés à la forêt que vous souhaiteriez approfondir au sein du Réseau?

Pierre LISSOT : Oui, sur l'accessibilité en forêt de pour voir si des mesures de transport collectif ont été mises en place. Nous réfléchissons notamment à la réintroduction du mulet catalan pour le débardage. C'est une de nos problématiques au Canigou.

Forêt et réchauffement climatique

Jacques GORLIER : Concernant l'évolution du peuplement liée au réchauffement, nous avons de vrais problèmes : les épicéas ont tous séché depuis 2003. Nous avons fait des coupes sanitaires sans passer en commission des sites car il fallait intervenir rapidement. **Nous ne savons pas vraiment ce que nous devons replanter ; c'est une vraie question pour le massif du mont Beuvray.**

François AUREAU : Nous pouvons peut-être communiquer plus au Réseau des Grands Sites de France des études sur ce sujet. Il n'y a pas encore de décisions concrètes, mais il y a l'idée que des essences peuvent être en limite d'aire, donc elles ne doivent pas être replantées. Il vaut mieux anticiper.

Anne VOURC'H : Dans le cadre de notre partenariat, il serait intéressant de transmettre ces informations avec l'idée que les destinataires sont des gestionnaires de territoires qui ne sont pas forestiers et qui se posent des questions sur le changement climatique.



Le Réseau des Grands Sites de France

Le RGSF regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des Grands Sites, paysages emblématiques du territoire français (comme La Pointe du Raz, le Pont du Gard, les Gorges du Verdon, le Cirque de Navacelles ...).

Les Grands Sites ont en commun d'être des sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque", et de bénéficier d'une très forte notoriété (les 34 sites membres du RGSF accueillent 27 millions de visiteurs) : ce sont pour la plupart les "trois étoiles" des guides touristiques, de véritables emblèmes pour les territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Ils ont également une valeur sociale et symbolique extrêmement forte pour les habitants des sites et des régions.

Le RGSF compte à ce jour 34 Grands Sites. Il est un lieu très vivant de partage d'expérience concrète et d'innovation. Il organise l'échange de savoir-faire entre les sites, la diffusion des bonnes pratiques entre les membres et avec les autres réseaux d'espaces protégés ; il développe des outils d'information et de communication externe pour les Grands Sites ; il intervient aussi en appui auprès des membres ; il s'efforce de mobiliser des partenariats techniques et financiers en faveur des sites (mécénat) ; il est un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics. Le Réseau participe aussi à la réflexion nationale et internationale sur le devenir de ces hauts lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur préservation à long terme dans le contexte d'une pression touristique croissante.

Publications du RGSF

Dans la collection *Le Fil des Grands Sites* :

- « Créer et valoriser un observatoire photographique du paysage sur les Grands Sites, avril 2008
- « Mieux gérer les activités de pleine nature sur les Grands Sites »



Dans la collection : *Les Cahiers du Réseau des Grands Sites de France* :

- "Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats?", 2007
- "Grands Sites et stratégies touristiques des territoires", 2006
- "Maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites", 2005

À venir, avril 2009

« Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie »



Le Fil des **Grands Sites** et les bons de commandes des Cahiers du Réseau des Grands Sites de France sont téléchargeables sur le site Internet du RGSF à la rubrique « Publications »

www.grandsitedefrance.com



Fil des Grands Sites – N°4 – *Quelle multifonctionnalité de la forêt dans les Grands Sites ?* Décembre 2008